



Supérieur privé lucratif : un modèle économique « largement adossé » aux financements publics (Igas/Igésr)

« Le modèle économique des groupes d'enseignement supérieur privé lucratif est désormais largement adossé aux financements publics, principalement ceux liés à l'apprentissage. Pour les groupes contrôlés, ces ressources représentent une part très significative du chiffre d'affaires, de 40 % à près de 70 % selon les cas », indique un rapport conjoint de l'Igas

Inspection générale des affaires sociales et l'Igésr

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche , publié le 26/06/2026.

Les deux inspections avaient été saisies « d'une mission d'inspection portant sur l'utilisation des fonds publics et la qualité des formations dans les établissements d'enseignement supérieur privés à but lucratif », le 14/05/2025, après l'annonce de la mission par Élisabeth Borne , alors ministre de l'Éducation et de l'ESR

Enseignement supérieur et recherche , et Philippe Baptiste Ministre @ Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace , alors ministre chargé de l'ESR, le 10/03.

Cette saisine faisait suite à la publication de l'ouvrage de Claire Marchal « Le Cube : révélations sur les dérives de l'enseignement supérieur privé », portant sur le groupe Galileo Global Education, publié chez Flammarion, le 05/03/2025.

Le rapport se fonde sur le contrôle de deux groupes de formation (Galileo Global Education et Collège de Paris) et de quatre établissements (Hetic

Hautes études des technologies de l'information et de la communication ESG

Ecole Supérieure de Gestion, Commerce et Finance Lyon, Ascencia Business School et Exchange College).

La mission analyse leurs modèles économiques, qui, outre les financements publics, se fondent sur « des frais de scolarité élevés, une structure de coûts fortement optimisée caractérisée par des montants pédagogiques faibles », voire un recours à l'endettement.

Elle détaille également la qualité pédagogique des formations, soulignant « des limites récurrentes dans la qualité pédagogique des formations proposées qui n'apparaît pas comme la première priorité des groupes ».

Les inspections formulent 32 recommandations, dont News Tank s'est fait l'écho dans un précédent article.

Une connaissance « lacunaire » par les pouvoirs publics

Le rapport débute par une analyse de la croissance des effectifs de l'enseignement supérieur privé en France. « Il accueille désormais plus d'un quart des étudiants, soit près de 800 000 jeunes pour l'ensemble du secteur privé, lucratif ou non, seul le secteur lucratif faisant l'objet du présent rapport ».

Dans ce contexte, la mission fait le constat d'« une connaissance lacunaire » du fonctionnement de l'enseignement supérieur privé ainsi que ses établissements, par les pouvoirs publics.

« La notion même de “groupe”, tout d'abord, n'est qu'imparfaitement appréhendée par les pouvoirs publics. Seules les données de comptabilité analytique de France compétences permettent de connaître l'appartenance éventuelle d'un CFA à un groupe mais la mission a pu constater à l'occasion de ces contrôles que l'information n'était pas systématiquement remplie par les déclarants. »

« Les enquêtes Sise

Système d'information pour le suivi des étudiants et Sifa, même lorsqu'elles sont correctement renseignées, ne permettent pas de disposer de cette information. La connaissance des pouvoirs publics à l'égard du périmètre exact d'intervention des groupes est dès lors incomplète. »

Par ailleurs, les pouvoirs publics n'ont pas « connaissance des modalités de mutualisation et de pilotage de ses établissements par un groupe, qui sont propres à chacun ». « La mutualisation au sein des groupes peut-être particulièrement poussée pour de nombreuses fonctions supports (comptabilité, ressources humaines, finances, informatique). »

Des mutualisations au sein d'un nombre réduit de CFA

« À une échelle plus fine, les ministères chargés du travail et de l'enseignement supérieur se réfèrent respectivement à la notion “d'établissement” et de “CFA”. Or, les deux périmètres ne se recoupent pas

nécessairement. La mission a ainsi pu constater que des groupes mutualisaient au sein d'un nombre réduit de CFA l'ensemble de leur activité d'apprentissage, des étudiants relevant de différents établissements pouvant ainsi appartenir à un seul CFA. »

À titre d'exemple, « en 2024, le groupe Galileo comptait ainsi neuf CFA intervenant dans le champ de l'enseignement supérieur, accueillant 18 566 apprentis, contre plus d'une cinquantaine d'établissements d'enseignement supérieur. Un seul CFA du groupe Galileo, ESGCV, accueille même 80 % des apprentis du groupe ».

Enfin, le suivi opéré par le Mesre sur les établissements d'enseignement supérieur privés demeure limité, indique le rapport. « Ce secteur reste en effet marqué par la prédominance du principe de liberté d'enseignement et l'ouverture d'un établissement privé ne fait l'objet que d'une procédure de déclaration. »

Le rapport souligne également que « la diversité des caractérisations officielles complexifie un paysage réglementaire rendu difficilement lisible pour un non-expert ».

Des modèles économiques dépendants des financements publics

« Le modèle économique de l'enseignement supérieur privé lucratif repose désormais en partie sur des étudiants en apprentissage dont la scolarité est financée par les niveaux de prise en charge (NPEC

Niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage , versés par les OPCO - opérateurs de compétence) et les restes à charge (RAC, versés par les entreprises employant les apprentis) », indique la mission.

« Conséquence directe de la forte hausse de la part d'apprentis dans ces établissements, dans le prolongement de la réforme de l'apprentissage de 2018, l'activité des groupes et écoles en France repose désormais très significativement sur des fonds publics. »

Ainsi :

« les financements publics représentent 40 % du chiffre d'affaires du groupe Galileo en 2023-2024, composé principalement des NPEC, loin devant les fonds du compte personnel de formation au titre de la formation professionnelle ;

pour le groupe Collège de Paris, les financements publics représentaient même 67 % du chiffre d'affaires en 2023-2024, là aussi essentiellement composés des ressources tirées de l'apprentissage ».

« Rapporté au nombre d'étudiants en apprentissage, le montant des financements publics liés à l'apprentissage représente ainsi dans certains groupes environ 8 000 € par étudiant. »

Un modèle économique parfois difficile à analyser

Selon le rapport, le modèle économique de l'enseignement supérieur privé demeure parfois délicat à analyser :

« tous les groupes contrôlés ne respectent pas systématiquement l'obligation de publication de leurs comptes pourtant prévue au Code de commerce » ;

« pire, les diligences des commissaires aux comptes peuvent se révéler minimales, entachant la sincérité des comptes publiés ».

« Dans un établissement contrôlé pourtant certifié par un commissaire aux comptes, la mission a par exemple constaté à la fois des incohérences dans les effectifs inscrits et facturés et un potentiel détournement de fonds évalué à plusieurs millions d'euros. Ces éléments n'avaient été aucunement mis en évidence par les travaux de certification. »

Développement en France et à l'international

Pour se développer, l'enseignement supérieur privé lucratif se tourne vers l'international. « S'agissant par exemple du groupe Galileo, la croissance des activités internationales a ainsi été sensiblement plus rapide que celles des activités françaises - ces dernières ne représentant plus que 45 % du chiffre d'affaires global en 2024-2025 contre 54 % en 2020-2021 ».

L'enseignement supérieur privé lucratif mise également sur la diversification des secteurs, avec l'ouverture vers le domaine de la santé (comme Galileo au Brésil, à Chypre et au Costa Rica), le développement de l'enseignement en ligne (ex : rachat de Studi par Galileo en 2018), ou encore de nouveaux publics cibles, via la formation continue (ex : création de l'ESG Executive par le groupe Galileo, rachat d'IRFA Formation ou de VIA volontariat international en administration formation par Collège de Paris).

En France, spécifiquement, la croissance de l'activité d'enseignement des groupes privés lucratifs a été favorisée par plusieurs facteurs :

« l'ouverture ou l'acquisition de nouvelles écoles, avec un maillage territorial renforcé ;
le développement de stratégies commerciales offensives ;
le contexte national marqué par une hausse continue de la démographie étudiante sur la période ainsi que par les effets sur le développement de l'offre de formation de la réforme de l'apprentissage de 2018. »

« Les acteurs du secteur et en particulier les groupes contrôlés ont ainsi connu une progression significative de leur chiffre d'affaires jusqu'en 2024, celui-ci étant multiplié par exemple par près de cinq pour Collège de Paris entre 2021 et 2024 ou par 2,25 pour le groupe Ionis entre 2018 et 2025. »

Le lien aux actionnaires et le recours à l'endettement

« Les deux groupes contrôlés se caractérisent par une stabilité de leur actionnariat, avec une prédominance d'acteurs dont l'horizon d'investissement n'est limité dans le temps ni contractuellement ni en termes de pratique de gestion », indique la mission.

Ainsi, « les actionnaires attendent de dégager un éventuel bénéfice à la revente de leurs participations au sein des groupes. Dans aucun des deux cas les groupes n'ont ainsi versé de dividendes. »

« Ces modalités de rémunération des actionnaires expliquent le soutien fort qu'ils accordent à la stratégie de croissance poursuivie par les groupes, dont ils espèrent qu'elle se traduira par une plus-value lors de la revente de leur participation. »

« La stratégie de croissance des acteurs de l'enseignement supérieur privé nécessite un volume de capitaux importants, notamment pour assurer le rachat d'écoles ou pour procéder à des investissements immobiliers ou informatiques importants. »

« Pour y parvenir, les groupes contrôlés ont pu procéder à des levées de fonds propres auprès de leurs actionnaires et/ou recourir à un endettement bancaire. Cette stratégie exige dès lors de parvenir, en fonction des échéances fixées, à dégager suffisamment de résultats pour assurer le remboursement des emprunts effectués. »

Interrogation des inspections quant au rôle de Bpifrance

La mission constate dans les groupes contrôlés « un interventionnisme limité des actionnaires, en soutien à la stratégie des dirigeants, voire un attentisme trop important ».

« Les défaillances graves de gestion constatées dans certains des établissements contrôlés relevant du groupe Collège de Paris n'ont ainsi entraîné qu'une intervention tardive des actionnaires, y compris publics, conduisant à une évolution au sein de sa direction générale. »

La mission s'interroge sur le positionnement de Bpifrance, présent dans de nombreux groupes du secteur. « Les contrôles montrent que les positions de cet acteur ne se sont pas distinguées de celles des autres actionnaires dans un groupe dont la gestion s'est parfois révélée gravement défaillante, et où la confiance excessive dans la seule dynamique entrepreneuriale a créé un terrain propice à des dérives prévisibles (acquisitions mal préparées, absence de dispositif de maîtrise des risques...). »

« En réponse aux interrogations de la mission, Bpifrance a opposé la nécessité de se comporter comme un investisseur "classique", pour asseoir sa crédibilité sur le marché. »

Les leviers de rentabilité

Le rapport liste les leviers de rentabilité utilisés par les groupes contrôlés.

Elle cite dans un premier temps des ressources propres importantes, permises par les frais d'inscription et scolarité, ainsi qu'« une structure de charges caractérisée par la faiblesse des coûts "pédagogiques" en comparaison avec l'enseignement supérieur public et en particulier l'université ».

« Ceux-ci sont principalement composés des rémunérations des formateurs qui, dans ces établissements, sont effectuées majoritairement sous forme de prestations. Inversement, les dépenses de communication et de marketing peuvent atteindre des niveaux importants, représentant parfois 10 % des charges des établissements ou des groupes. »

Dans le cadre de l'acquisition de nouveaux établissements, les groupes ont recours à :

« la mutualisation de certaines fonctions, ce qui engendre des économies à l'échelle de chacun des établissements ;
l'accompagnement des écoles par un groupe peut également permettre aux établissements de dégager de nouvelles ressources ».

Les groupes peuvent aussi s'appuyer sur le paiement par les écoles de loyers au groupe, ainsi que le paiement par les écoles de management fees (« frais de sièges ») importants, « en contrepartie des services rendus par le groupe

- notamment des fonctions mutualisées exercées pour leur compte », précise le rapport.

Des niveaux de rentabilité « particulièrement importants »

La mission fait part de niveaux de rentabilité des deux groupes contrôlés « particulièrement importants », malgré une baisse récente :

- « l' Ebitda

Équivalent de l'excédent brut d'exploitation (Earnings before interest, taxes, depreciation, and amortization) d'un des groupes contrôlés a par exemple cru de manière très dynamique, augmentant de 87 % entre 2020-2021 et 2024-2025 atteignant 21 % du chiffre d'affaires. Son résultat opérationnel en France est cependant orienté à la baisse, le résultat opérationnel des activités françaises a ainsi décru de 85 % entre 2021 et 2024. Certains secteurs de formation sont particulièrement rentables, à l'instar des formations en commerce et management pour lesquelles les coûts sont les plus limités ;

- autre exemple, le groupe Eduservices, est également rentable, malgré une baisse de son excédent brut d'exploitation (EBE). En 2024, la marge de profitabilité (ratio EBE/chiffre d'affaires) atteignait ainsi 14 % contre 11,6 % en 2026 ;

- l'analyse de la rentabilité de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur privé, permis par l'exploitation des données de France compétences, illustre également le caractère rentable de cette activité. Ainsi, la marge médiane d'EBE est estimée à 8,8 % pour l'ensemble des CFA

Centre de formation d'apprentis commerciaux en 2024 - niveau identique à la médiane de tous les CFA - et la rentabilité d'exploitation médiane des CFA est également de 8,8 %, contre 4,2 % pour l'ensemble des CFA. »

Qualité pédagogique : des outils « absents » ou « en développement »

« Dans les deux groupes contrôlés, les outils pour garantir la qualité pédagogique se sont avérés soit absents, soit en développement, la priorité étant clairement donnée au pilotage des indicateurs commerciaux ou financiers », indique le rapport.

« Les contrôles réalisés ont ainsi montré les nombreuses limites des modèles pédagogiques dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur privés :

- des maquettes pédagogiques organisées en blocs horaires, sur des durées réduites (entre 15 et 20h en moyenne), parfois en inadéquation manifeste avec l'ampleur du contenu à dispenser pour les matières proposées, et dont le lien avec les compétences professionnelles des référentiels RNCP

Répertoire national des certifications professionnelles n'est pas toujours explicite ;

- des heures de formation qui recouvrent des modalités pédagogiques très variables, où le poids des heures de formation en face-à-face est parfois réduit. Dans ce cadre, le recours au mode projet est plébiscité par les écoles, mais recouvre des degrés d'accompagnement très différents, et parfois insuffisants, suivant les écoles, et plus encore selon les formateurs ;

- une diversité de profils des formateurs, dans certains cas avec une expérience professionnelle limitée. On constate par ailleurs un taux de rotation important et l'absence fréquente d'enseignants permanents ou de formateurs prestataires intervenant de manière suffisamment durable au sein des écoles pour assurer une forme de continuité et pouvoir participer à la coordination des enseignements. »

Le pilotage de la qualité pédagogique

« La mission constate également que le pilotage de la qualité pédagogique est souvent réduit à une simple logique de conformité formelle aux référentiels, sans démarche structurée d'amélioration continue reposant sur l'analyse des résultats, des abandons dans les parcours d'études, des ruptures de contrats d'apprentissage ou de la réussite effective des étudiants. »

Ce pilotage souffre selon le rapport de plusieurs limites :

« l'absence de coordination des formateurs, notamment pour s'assurer de la cohérence entre les différents blocs d'enseignements ;

l'absence de suivi proactif des étudiants, et en cas de mixité des modalités de formation, l'absence de suivi et de formation spécifiques pour les étudiants non-apprentis (alors même qu'en théorie la philosophie de l'alternance entre formation en CFA et en entreprise devrait conduire à distinguer significativement les cursus et méthodes pédagogiques entre apprentis et non-apprentis) ;

l'absence d'analyse des parcours des étudiants dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des

formations. »

Enfin, « la forte volatilité de l'offre de formation commercialisée d'une année sur l'autre, voire d'un trimestre sur l'autre, entraîne une qualité pédagogique tout aussi instable. Les titres proposés évoluent en permanence, soit pour répondre à l'évolution des besoins du marché du travail, soit dans l'intérêt des écoles, qui cherchent à se positionner sur des secteurs plus attractifs ou à optimiser leurs coûts, soit enfin en raison du non-renouvellement de titres professionnels par France compétences. »

Les impacts de la consolidation économique sur le secteur

Selon le rapport, le secteur a entamé un « processus de consolidation, marqué par la fermeture de plusieurs groupes et établissements ». Ce processus est notamment accéléré par la stabilisation du nombre d'étudiants, l'atteinte des objectifs quantitatifs de la réforme de l'apprentissage, ainsi que la réduction et l'encadrement des NPEC. À long terme, cette phase de consolidation est susceptible d'aboutir à une forte concentration du marché de l'enseignement supérieur privé.

Certification Qualiopi : « insuffisante pour détecter les dysfonctionnements »

Concernant la qualité pédagogique, « les dispositifs de contrôle externe, en particulier la certification Qualiopi, au niveau de l'établissement, se sont révélés insuffisants pour détecter les dysfonctionnements observés ».

« Le référentiel Qualiopi n'aborde que marginalement les enjeux de qualité au niveau des formations et les audits réalisés apparaissent la plupart du temps formels, hétérogènes dans leur rigueur et insuffisamment supervisés. »

« La politique de contrôle a posteriori conduite par les services de l'État et notamment par les rectorats apparaît également très limitée, faute de moyens adéquats avec un angle mort important pour les titres professionnels et les formations privées de niveau bac + 3 (niveau 6) à bac + 5 (niveau 7). »

Des étudiants en marge des dispositifs du Crous

« Bien qu'elles se reconnaissent majoritairement comme étudiants et qu'elles soient assujetties à ce titre à la CVEC, les personnes formées dans l'enseignement supérieur privé lucratif demeurent en marge de nombreux dispositifs de droit commun, notamment dans leur accès aux services des Crous

Centre régional des œuvres universitaires et scolaires ainsi qu'à une information exhaustive sur les droits auxquels elles peuvent prétendre et les services auxquels elles peuvent accéder. »

« Les établissements fournissent une information incomplète sur les droits et les possibilités d'en bénéficier, tandis que les canaux publics d'orientation et d'information ne permettent pas toujours de distinguer clairement la nature et la portée des diplômes et titres proposés. »

Des étudiants privés de bourses Crous

« Les étudiants en formation initiale hors apprentissage relevant de ces établissements ne sont, sauf exception, pas autorisés à percevoir une bourse sur critères sociaux. En effet, la réglementation subordonne l'octroi d'une bourse à l'inscription dans un établissement habilité par le ministère à recevoir des boursiers », indique la mission.

« Des critères spécifiques trouvent ainsi à s'appliquer, permettant à certains établissements d'être habilités de plein droit (comme les universités), et à d'autres après une autorisation ministérielle. Il demeure étonnant que perdure cette procédure ancienne d'habilitation et que les étudiants de l'enseignement supérieur privé à but lucratif demeurent exclus du bénéfice d'une bourse sur critères sociaux alors qu'ils s'acquittent effectivement de la CVEC Contribution de vie étudiante et de campus et sont considérés à de multiples égards comme des étudiants. »

« S'il s'agit là d'un moyen trouvé par la puissance publique destiné à ne pas encourager le développement de ce secteur, force est de constater qu'il n'a fait preuve d'aucune efficacité. Il a simplement conduit à une fragilité financière importante d'une partie des étudiants, chaque année plus nombreux dans les établissements de ce secteur. »

Des pratiques commerciales abusives : un taux de 20 % de non-conformité en 25-26

Selon la mission, la DGCCRF

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes a procédé à plusieurs vagues de contrôles en 2020 et en 2021-2022, auprès des établissements de l'enseignement supérieur privé. « Elle a mis en évidence l'existence de pratiques commerciales trompeuses comme de clauses abusives dans certains contrats liant l'étudiant à l'établissement. »

La mission a également relevé lors de ses contrôles « des communications en ligne et par le biais de brochures papier pouvant s'apparenter à des pratiques commerciales trompeuses, en particulier dans la présentation de l'offre

de formation des écoles ».

Elle précise qu'une nouvelle vague de contrôles de la DGCCRF portant sur les pratiques commerciales était en cours lors de la finalisation du rapport.

« Pour l'année 2025-2026, ces contrôles ont conduit, parmi les 75 établissements examinés, à l'émission de quatre avertissements et 11 injonctions administratives, soit un taux de non-conformité de 20 %. »

Peu de place pour la représentation des étudiants

« Les dispositifs de gouvernance interne offrent peu de place aux étudiants, dont la capacité de représentation collective, d'expression et d'alerte apparaît limitée. En cas de difficulté pédagogique ou de défaillance d'établissement, les voies de recours sont multiples, non coordonnées, peu lisibles et méconnues », indique le rapport.

« À supposer que les étudiants aient connaissance de leurs droits, la dispersion des dispositifs d'alerte actuels constitue pour eux une source de complexité supplémentaire. Du fait de la diversité de leurs statuts, les dispositifs d'alerte sont nombreux - internes aux établissements et groupes comme externes - et n'offrent qu'un soutien partiel aux étudiants qui les contactent du fait notamment de leur absence de coordination. »

Un large catalogue de formations pour peu de titres RNCP

Selon la mission, l'offre de formation des écoles contrôlée « repose majoritairement sur des diplômes d'établissement, adossés dès que possible à des titres professionnels reconnus par le ministère du travail ».

Les groupes contrôlés disposent par ailleurs d'une offre importante de formations de préparation au BTS, diplôme national de niveau 5 dont le ministère chargé de l'enseignement supérieur est le certificateur.

La mission note que si les groupes proposent un large catalogue de formation, ils reposent pourtant sur un nombre de titres RNCP limité.

Les recommandations du rapport

Les 32 recommandations de l'Igas/ Igésr pour réguler le supérieur privé lucratif

Chargement en cours

Source(s) : Igas / Igésr

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (Igésr)

Catégorie : État / Agences d'État

Adresse du siège 21, rue Descartes

75005 Paris France Consulter la fiche dans l'annuaire

Chargement en cours

Fiche n° 9175, créée le 30/09/2019 à 10:59 - MàJ le 26/06/2026 à 16:25